Image not found or type unknown

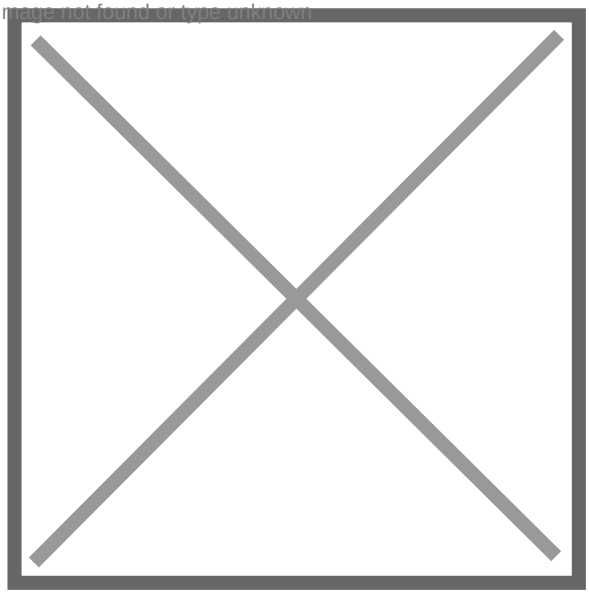

# Contrat de travail .. travail le samedi... pas d'avenant

Par **sev**, le **24/07/2009** à **15:07**

Bonjour,

Je suis en cdi 35h depuis 2 ans ans ma boite (convention aide a domicile 1983) dans mon contrat, il est stipulé que je travaille du lundi au vendredi, mais la chef nous oblige a venir bosser le samedi matin (3h30 ) et récupérer les heures (jamais payé), elle ne nous a pas donné d'avenant au contrat, rien que une fiche avec des horaires mettant aussi le samedi , horaires non signé par elle ou les salalriés!

Estce legal?? elle nous parle de continuité de service! ben voyons! elle exige (et le mot est faible) de venir travailler un dimanche pour une organisation d'un forum ! (+25% heure sup récupérer!) et bien entendu sans avoir le choix!

j'avoue que tout le monde craque!

si vous avez des réponses...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés